

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 46<sup>e</sup> année – N° 15 – Jeudi 25 avril 2024

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Arrêté

### fixant les taux d'estimation pour la réparation des dommages causés par la faune sauvage

Le Département de l'environnement,

vu les articles 61, alinéas 1 à 3, et 62 de l'ordonnance du 6 février 2007 sur la chasse et la protection de la faune sauvage<sup>1)</sup>,

arrête:

**Article premier** <sup>1</sup>Les dommages causés aux cultures par la faune sauvage sont indemnisés de la manière suivante:

#### a) Estimation des semis (en CHF/are)

Avoine	9.00
Betterave sucrière	11.00
Céréales hybrides (seigle, orge, blé)	10.00
Colza	10.00
Epeautre	10.00
Féverole pure (printemps, automne) et en association avec céréales	11.00
Froment	10.00
Maïs ensilage 100'000 grains / ha	10.00
Maïs grain 80'000 grains / ha	10.00
Orge d'automne	9.00
Pois purs (printemps, automne) et en association avec céréales	10.00
Seigle	9.00
Tournesol	10.00
Triticale	9.00
Prairie artificielle (jusqu'à 50 ares)	11.00
Prairie artificielle (plus de 50 ares)	8.00

#### b) Estimation à la récolte (en CHF/are)

	PER	BIO
Avoine fourragère	23.00	33.00
Avoine alimentaire	28.00	44.00
Betteraves fourragères et demi-sucrières	74.00	97.00
Betteraves sucrières	57.00	90.00
Blé fourrager	42.00	54.00
Colza	32.00	50.00
Colza Holl	33.00	50.00
Tournesol (huile et graines)	34.00	33.00
Epeautre, engrain et amidonnier	39.00	48.00
Féverole et lupin	15.00	32.00
Froment Top	46.00	61.00
Froment Classe I	45.00	63.00
Froment Classe II	43.00	62.00
Lin oléagineux, lentilles, quinoa, pois chiche et haricots grains	30.00	50.00
Maïs grain	35.00	58.00
Maïs et sorgho pour ensilage (culture principale)	46.00	68.00
Maïs vert et sorgho (culture dérobée)	28.00	39.00
Millet	–	42.00
Orge d'automne / méteil de céréales fourragères d'automne	38.00	46.00
Orge de printemps / méteil de céréales fourragères de printemps	31.00	39.00
Pdt comestibles – Acoustic, Agata, Agria, Colomba, Concordia, Jelly, Lady Christl, Laura, Victoria	182.00	182.00
Pdt comestibles spéciales – Annabelle, Ballerina, Charlotte, Ditta, Erika, Lucera, Queen Anne, Sunshine Venezia	200.00	210.00
Pommes de terre industrielles triées	200.00	–
Pois à battre purs et en association avec des céréales	42.00	46.00
Pois à fourrage	16.00	31.00
Méteil de protéagineux (pois, féverole, lupin, etc.) et céréales (orge, etc.)	24.00	35.00
Sarrasin	–	34.00
Seigle d'automne / méteil de céréales panifiables	43.00	54.00
Soja fourrager	17.00	47.00
Soja alimentaire (tofu ou lait)		60.00
Triticale	36.00	52.00

<sup>2</sup> Les indemnités à la récolte sont majorées de 12% pour les céréales destinées à la production de semences.

**Art. 2** <sup>1</sup> Les dommages causés aux prairies et aux pâturages par les sangliers et les blaireaux sont estimés de la manière suivante:

Type de dégât	Choix de la méthode
Trous isolés, éparses Réparation à la machine causant plus de dégâts qu'une intervention manuelle	Indemnité par trou (1 trou se référant à 1 m <sup>2</sup> , plusieurs trous de surface inférieure doivent être agrégés)
Taches de trous Terrain accidenté, superficiel Réparation manuelle exclusive	Indemnité par trou (1 trou se référant à 1 m <sup>2</sup> , plusieurs trous de surface inférieure doivent être agrégés)
Taches de trous, surfaces défoncées Terrain praticable, profond Réparation avec machines possible	Indemnité à la surface Prairie ou pâturage

<sup>2</sup> Les taux des indemnités versées pour les dommages aux prairies et aux pâturages sont les suivants:

a) **Indemnité par trou**

(en CHF/trou, 1 trou se référant à un m<sup>2</sup>)

Dates de remise en état	Prairie	Pâturage	Prairie extensive
En période de végétation	1.65	1.20	1.35
Hors de la période de végétation	1.35	0.90	1.10

b) **Indemnité à la surface** (en CHF/are)

Dates de remise en état	Prairie	Pâturage	Prairie extensive
En période de végétation (dégâts commis avant les utilisations principales des herbages)	39.70	34.45	33.05
Avant la période de reprise de la végétation et après les utilisations principales des herbages.	21.35	20.50	20.00

<sup>3</sup> L'expert se limitera exclusivement aux frais liés à la réparation lorsque les mêmes trous ou surfaces ont déjà fait l'objet d'une décision d'indemnisation durant la même saison.

<sup>4</sup> L'expert fixe dans chaque cas la date de remise en état. Il tient compte des conditions climatiques et de l'état du terrain.

**Art. 3** Les dommages causés aux animaux de rentes sont indemnisés de la manière suivante:

a) **Ovins**

	Age	Mâles CHF		Femelles CHF	
Agneaux	0 - 2 mois		250.00		250.00
	Herd-book A	3 - 5 mois	500.00		400.00
	Herd-book B	3 - 5 mois	350.00		350.00
	autres	3 - 5 mois	325.00		300.00
	Herd-book A	6 - 11 mois	600.00		600.00
	Herd-book B	6 - 11 mois	400.00		400.00
	autres	6 - 11 mois	300.00		300.00

Dernier délai pour la remise des publications:  
**jusqu'au lundi 12 heures**

Moutons	Herd-book A	12 - 23 mois	800.00	650.00
	Herd-book B	12 - 23 mois	400.00	400.00
	autres	12 - 23 mois	350.00	325.00
	Herd-book A	2 - 5 ans	950.00	800.00
	Herd-book B	2 - 5 ans	400.00	400.00
	autres	2 - 5 ans	325.00	325.00
	Herd-book A	6 - 8 ans	825.00	800.00
	Herd-book B	6 - 8 ans	375.00	350.00
	autres	6 - 8 ans	350.00	325.00
	Herd-book A	Plus de 9 ans	400.00	400.00
	Herd-book B	Plus de 9 ans	250.00	250.00
	autres	Plus de 9 ans	250.00	250.00
	Races naines	Skudde, Ouessant	150.00	100.00

b) **Caprins**

Catégorie	unité	Sans certificat d'ascendance	Avec certificat d'ascendance
<b>Elevage (animaux faisant partie d'un troupeau de chèvres traites):</b>			
Bouc de 2 à 6 mois	CHF/tête	200.00	350.00
Bouc de 6 à 12 mois	CHF/tête	250.00	450.00
Bouc de 1 à 2 ans	CHF/tête	300.00	650.00
Bouc de plus de 2 ans	CHF/tête	350.00	750.00
Chèvre jusqu'à 18 mois	CHF/tête	400.00	600.00
Chèvre de 19 à 30 mois	CHF/tête	450.00	700.00
Chèvre de plus de 30 mois	CHF/tête	500.00	750.00
<b>Engraissement:</b>			
Cabri	CHF/kg PV	9.00	40.00 de supplément
Animaux de réforme	CHF/tête	200.00	
<b>Caprins (ne faisant pas partie d'un troupeau de chèvres traites):</b>			
Chèvre naine	CHF/tête	100.00	
Bouc moins de 1 an	CHF/tête	150.00	70.00 de supplément
Chèvres moins de 1 an	CHF/tête	250.00	70.00 de supplément
Boucs plus de 1 an	CHF/tête	250.00	70.00 de supplément
Chèvres plus de 1 an	CHF/tête	350.00	70.00 de supplément

c) **Volaille**

- Poulailier pour l'exploitation (jusqu'à 50 poules pondeuses): CHF 10.00/poule
- Poulailier de plus de 50 poules pondeuses:

âge	CHF00/pièce	âge	CHF00/pièce	âge	CHF00/pièce
1 jour	5.00	7 mois	20.00	14 mois	8.00
1 mois	8.00	8 mois	18.00	15 mois	7.00
2 mois	11.00	9 mois	16.00	16 mois	5.00
3 mois	14.00	10 mois	14.00	17 mois	4.00
4 mois	17.00	11 mois	13.00	18 mois	3.00
5 mois	19.00	12 mois	11.00	19 mois	1.00
6 mois	21.00	13 mois	9.00	20 mois	-0.00

- Poulailier d'engraisement (poulets):  
Poussin d'un jour: CHF 1.10/pièce  
Puis en plus: CHF 0.80/pièce/semaine

**Art. 4** Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.  
Delémont, le 11 avril 2024.

Le ministre de l'environnement: David Eray.

1) RSJU 922.111

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 9 avril 2024

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission de la division santé-social-arts du Service de la formation postobligatoire pour la fin de la période administrative 2021-2025, en remplacement de M<sup>me</sup> Nicole Ventura et M. Jean-Michel Hofmann:

- M<sup>me</sup> Julie Fleury, cheffe du département Ressources humaines et membre du comité de direction de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile;
- M. Christian Eicher, directeur du Foyer Saint-Ursanne SA.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 9 avril 2024

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission du guichet virtuel sécurisé:

- M. Jean-Baptiste Maître, Chancelier d'Etat;
- M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique;
- M. Christophe Riat, délégué aux communes;
- M. Pascal Stucky, chef du Service des contributions;
- M. Diego Moni Bidin, conseiller communal à Saignelégier et représentant de l'AJC;
- M. Renato Mosacardini, conseiller communal à Boncourt et représentant de l'AJC;
- M. Stéphane Bart, conseiller communal à Courrendlin et représentant de l'AJC;
- M<sup>me</sup> Magali Voillat, cheffe de Service à la Municipalité de Porrentruy et représentante de l'AJECA-JU.

La présidence de la commission est confiée à M. Jean-Baptiste Maître.

La vice-présidence de la commission est confiée à M. Matthieu Lachat.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service de l'informatique.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 16 avril 2024

Par arrêté, le Gouvernement a institué un groupe de surveillance et de contrôle en marge du projet pilote de géothermie profonde de Haute-Sorne. Il assure la haute

surveillance des travaux et opérations en lien avec ledit projet.

Sont nommés membres du groupe de surveillance et de contrôle:

- M. Yves Bron, hygiéniste du travail, Service de l'économie et de l'emploi (SEE);
- M. Jean Fernex, collaborateur scientifique, Office de l'environnement (ENV);
- M. Sylvain Rigaud, chef de projet géothermie profonde, Service du développement territorial (SDT).

La coordination du groupe de surveillance et de contrôle est assurée par M. Sylvain Rigaud.

Le secrétariat du groupe de surveillance et de contrôle est assuré par le Service du développement territorial.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

### Entrée en vigueur

Par arrêtés, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2024:

- de la modification du 27 mars 2024 du décret concernant l'administration financière des communes;
- de l'arrêté du 24 janvier 2024 portant modification de l'arrêté relatif au financement de la fondation Jules Thurmann.

Delémont, le 16 avril 2024.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Service du développement territorial

### Mise à l'enquête publique

Commune: Develier

Lieu: 2802 Develier

### Procédure d'approbation d'un projet d'installations électriques

Pour:

S-2421048.1 / Station transformatrice La Combatte

- Nouvelle construction sur la parcelle N° 3155 en remplacement de la station sur mât du même nom  
Coordonnées: 2589946/1246176

L-2421056.1 / Ligne souterraine 16kV entre la station La Combatte et l'interrupteur N° 468 (mât HEB N° 162) de la ligne L-0122669

- Pose d'un câble souterrain depuis le mât HEB N° 162 pour la nouvelle station préfabriquée
- Démontage des éléments de la station sur le mât et pose d'une remontée de câble avec interrupteur de la ligne N° 468

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont, au nom de BKW Energie AG, Viktoriaplatz 2, 3013 Bern.

Le dossier est mis à l'enquête du 25 avril au 28 mai 2024 dans la commune de Develier ou peuvent être téléchargés électroniquement:

<https://esti-consultation.ch/pub/3738/a7d895c0>

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropria-



tion. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- a) les oppositions à l'expropriation;
- b) les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c) les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d) les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx);
- e) les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort  
Projets - Route de la Pâla 100 - 1630 Bulle

#### Observation:

Lors de la publication, il faut tenir compte des fêtes (art. 22a PA), à savoir:

- a) du 7<sup>e</sup> jour avant Pâques au 7<sup>e</sup> jour après Pâques inclusivement;
- b) du 15 juillet au 15 août inclusivement;
- c) du 18 décembre au 2 janvier inclusivement.

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

#### Route cantonale N° 18

**Commune: Haute-Sorne / Localité: Bassecourt**

Vu les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR), l'article 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière (OSR), l'article 2 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux et l'article 2 de l'Ordonnance concernant les réglementations locales du trafic du 17 décembre 2013, la République et Canton du Jura, par le Service des infrastructures, publie la restriction de circulation suivante:

Motifs: **Foire de printemps**  
 Tronçon: **Rue Colonel Hoffmeyer  
à la Rue Abbé-Monnin**  
 Durée: **Samedi 4 mai 2024, de 6h00 à 20h00**  
 Renseignements: M. Dominique Brahier  
(téléphone 032 420 60 50)

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi

qu'aux indications du personnel du chantier (de la manifestation), affecté à la sécurité du trafic.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à cette mesure.

Les oppositions devront parvenir, sous pli recommandé, au Service des infrastructures, 7b, rue Saint-Maurice, Case postale 971, 2800 Delémont. La mesure étant ordonnée pour des questions de sécurité routière, l'effet suspensif des oppositions est retiré.

Delémont, le 2 avril 2024.

Service des infrastructures  
Le chef de section: Dominique Brahier.

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

#### Route cantonale N° 1564

**Commune: Val-Terbi / Localité: Vermes**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Travaux de réparation**  
 Tronçon: **Milieu du village, Pont de la Gabiare,  
Vermes**  
 Durée: **Du 2 mai 2024 au 7 juin 2024**  
 Renseignements: M. Dominique Brahier chef de section  
et inspecteur des routes  
(téléphone 032 420 60 50)

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier (de la manifestation), affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 19 avril 2024.

Service des infrastructures  
Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

**Publications  
des autorités judiciaires**

Chambre des avocats

**Publication**

La Chambre des avocats a radié, à sa demande et avec effet au 30 avril 2024, Me Patricia Boillat, née le 20 août 1980, du Registre des avocats de la République et Canton du Jura.

Delémont, le 16 avril 2024.

Le Président de la Chambre des avocats: Alain Steullet.

---

Juge des mineurs du Canton du Jura, Delémont

**Ordonnance édictale**

La Juge des mineurs du Canton du Jura, dans la procédure TMI H 2023/376, informe que, selon l'article 267 al. 6 CPP, les personnes concernées par:

- la perte ou le vol, à Courrendlin en juin éventuellement en juillet 2023, d'un vélo pour adolescent (VTT) de marque Mondia, de couleurs grise et rouge;
- la perte ou le vol, à Courrendlin en juillet 2023, d'un vélo pour enfant (VTT) de marque Orbea, de couleur bleue et avec un dispositif pour barre de remorquage fixé sur l'avant;

doivent s'annoncer auprès du Tribunal des mineurs dans les 5 ans à compter de la présente publication afin de faire valoir leur droit à récupérer les vélos en question.

Delémont, le 25 avril 2024.

La Juge des mineurs.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Glovelier

#### Réouverture du Restaurant Colibri – bar à Glovelier

Conformément à la loi sur les auberges, le Conseil communal de Haute-Sorne informe que M<sup>me</sup> Agbossou Hilarie Clarisse prévoit la réouverture du Restaurant Colibri – bar à Glovelier.

Les heures d'ouverture seront les suivantes:

Lundi: fermé  
Mardi: 8h30 à 14h00  
Mercredi: 8h30 à 14h00  
Jeudi: 8h30 à 14h00 / 18h00 à 23h00  
Vendredi: 9h30 à 14h00 / 17h30 à 0h30  
Samedi: 17h30 à 0h30  
Dimanche: fermé

Les oppositions, dûment signées et motivées, doivent parvenir au Conseil communal de Haute-Sorne dans un délai de 30 jours, dès la publication de la présente soit jusqu'au 27 mai 2024.

Glovelier, le 18 avril 2024.

Conseil communal.

### Grandfontaine

#### Mise à l'enquête publique

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le conseil communal met à l'enquête publique, après préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 17 avril 2024, selon la procédure du plan de route, le renouvellement des conduites d'eau potable et canalisation du secteur III de Grandfontaine.

Le plan d'aménagement N° «RWB 15J039-33, Secteur III, Route de Fahy et Sur Chenal, renouvellement des conduites d'eau potable et canalisations» est déposé publiquement au Secrétariat communal où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Secrétariat communal dans les 30 jours.

Grandfontaine, le 22 avril 2024.

Conseil communal.

### Grandfontaine

#### Mise à l'enquête publique

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le conseil communal met à l'enquête publique, après préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 17 avril 2024, selon la procédure du plan de route, le renouvellement des conduites d'eau potable et canalisation du secteur VIII de Grandfontaine.

Le plan d'aménagement N° «RWB 15J039-33, Secteur VIII, Chemin des Romains, renouvellement des conduites d'eau potable et canalisations» est déposé publiquement au Secrétariat communal où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Secrétariat communal dans les 30 jours.

Grandfontaine, le 22 avril 2024.

Conseil communal.

### Mervelier

#### Assemblée constitutive du Syndicat d'améliorations foncières de Mervelier

Conformément aux articles 36 et 43 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, le Conseil communal de Mervelier, d'entente avec le Service de l'économie rurale, convoque l'assemblée constitutive du Syndicat d'améliorations foncières de Mervelier

**mercredi 22 mai 2024, à 19 h 30 précises,  
à la salle communale de Mervelier**

Le contrôle des procurations et représentations débutera à 18h15.

Ordre du jour:

- Ouverture de l'assemblée par le président du jour.
- Brève orientation par l'auteur de l'avant-projet et le Service de l'économie rurale.
- Nomination des scrutateurs.
- Vote par appel nominal au sens de l'article 703 du Code civil suisse et des articles 38 à 42 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles.
- Discussion et approbation des statuts.
- Nomination du président, des autres membres du comité, du secrétaire et du caissier.
- Nomination des vérificateurs des comptes.
- Nomination de la commission d'estimation.
- Donner mandat au comité de nommer le directeur technique sur la base de la législation sur les marchés publics.
- Nomination du notaire consultant.
- Divers.

En cas de vote favorable au point 4, l'assemblée se poursuivra jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

Mervelier, le 17 avril 2024.

Conseil communal.

### Porrentruy

#### Dépôt public – Plan spécial d'équipement de détail «Réfection de la Rue du 23-Juin»

Conformément à l'article 71, alinéa 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987 (LCAT), la Municipalité de Porrentruy dépose publiquement durant 30 jours, soit du 26 avril 2024 au 27 mai 2024 inclusivement, au Service UEI, en vue de son adoption par le Conseil Municipal, le dossier suivant:

#### PSe «Réfection de la Rue du 23-Juin»

composé des documents suivants:

- Plan d'occupation du sol
- Plan des équipements

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Service UEI à la rue Achille-Merguin 2 à Porrentruy.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges au sens de l'art. 32 LCAT, dûment motivées et écrites, sont à adresser par courrier recommandé au Service UEI jusqu'au 24 mai 2024 inclusivement. Elles porteront la mention «PSe Réfection de la Rue du 23-Juin».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'auront pas été annoncées à l'Autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 LCAT).

Porrentruy, le 22 avril 2024.

Conseil municipal.

Dernier délai pour la remise des publications: **lundi 12 heures**

**Saint-Brais – Montfaverger****Assemblée ordinaire de l'Arrondissement de sépulture, mardi 7 mai 2024, à 20h00, à la halle de Saint-Brais**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes et bilans exercices 2022 et 2023.
3. Fixer les taxes et les prix des concessions de tombes.
4. Divers et imprévus.

**Nivellement de tombes au cimetière de Saint-Brais**

Le Conseil de l'Arrondissement de sépulture procédera prochainement au nivellement des tombes N<sup>os</sup> 6, 7, 44, 45, 141, 158, 159, 160, 176, 177, 178, 179, 204 et 211.

Conseil de l'Arrondissement de sépulture.

### Publications des autorités administratives ecclésiastiques

**Boécourt – Séprais – Montavon****Assemblée de la commune ecclésiastique mardi 18 juin 2024, à 20h00, à la salle paroissiale de Boécourt**

Ordre du jour :

1. Accueil et prière.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Nommer deux scrutateurs.
4. Dépassements de crédits.
5. Comptes 2023.
6. Informations pastorales.
7. Vente d'une partie de la parcelle N° 26 en zone verte.
8. Nommer un-e membre du conseil.
9. Divers.

Boécourt, le 15 avril 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

**Buix****Assemblée de la commune ecclésiastique jeudi 16 mai 2024, à 20h00, au bâtiment polyvalent**

Ordre du jour :

1. Salutations.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2023.
4. Comptes 2023.
5. Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs: approuver les modifications de la convention de répartition des frais pastoraux.
6. Information de l'Equipe pastorale.
7. Divers.

Buix, le 16 avril 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

**Epauvillers – Epiquerez****Assemblée de la commune ecclésiastique mercredi 8 mai 2024, à 20h00, à la petite salle à Epauvillers**

Ordre du jour :

1. Accueil.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2023.
4. Approuver les comptes 2023.

5. Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs: approuver les modifications de la convention de répartition des frais pastoraux.

6. Informations pastorales.

7. Divers

Epauvillers, le 2 avril 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

**Saulcy****Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique mardi 21 mai 2024, à 20h00, à la salle communale**

Ordre du jour :

1. Désignation des scrutateurs.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2023.
4. Election d'un-e membre du Conseil.
5. Divers.

Saulcy, le 22 avril 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

**Avis de construction****Cornol**

Requérants: Imier Braichet, Rue de la Poste 14, 2952 Cornol; Emmanuelle Huber, Rue de la Poste 14, 2952 Cornol.  
Auteur du projet: DB planification Sàrl, Rue du Collège 26, 2905 Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Transformation d'une maison villageoise; démolition des annexes existantes; modification de la toiture est; construction d'un couvert à voitures; aménagement d'un nouvel accès.

Cadastre: Cornol. Parcelle N° 1050, sise à la rue Sous la Cour 4, 2952 Cornol. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAb. Plan spécial: Sous Ecré.

Dérogation requise: Article 80 lit. a RCC (indice d'utilisation du sol).

Dimensions maison: Longueur 23m80, largeur 23m18, hauteur 5m90, hauteur totale 9m90; couvert à voitures 2 places: longueur 7m62, largeur 4m80, hauteur et hauteur totale 2m65, surface 36,60 m<sup>2</sup>.

Genre de construction: Matériaux façades maison: maçonnerie existante, isolation intérieure/ossature bois, pare-vapeur, lattage technique, Fermacell (plâtre), enduit; toiture: charpente bois isolée, couverture tuiles TC brunes; couvert à voitures: ossature bois.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Cornol, Route des Rangiers 5, 2952 Cornol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse :

**journalofficiel@lepays.ch**

l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 18 avril 2024.

Conseil communal.

### Courrendlin

Requérant: SEOD, Case postale 17, 2856 Boécourt. Auteur du projet: DECIVAL SA, Avenue de la Gare 7, 2013 Colombier.

Description de l'ouvrage: Implantation de 3 conteneurs semi-enterrés (moloks) sur 3 parcelles distinctes; selon plans déposés.

Cadastre: Courrendlin. Parcelles N<sup>os</sup> 1363, 88, 1431 et 634, sises à la Route de Châtillon 4a, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone de transport (BF 1363 et BF 634); Zone d'activités (BF 1431); Zone mixte, MAc (BF 90). Plan spécial: Œuches du Vélie.

Dérogation requise: Distance aux routes communale et cantonale (LCER)

Dimensions: Diamètre 1m60, hauteur 1m20, hauteur totale 1m20.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 17 avril 2024.

Conseil communal.

### Courrendlin

Requérant et auteur du projet: IDBAT Sàrl, Rue de la Vieille-Eglise 2, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale; sous réserve de l'entrée en force de la modification du plan spécial Les Quérattes; selon plans déposés.

Cadastre: Courrendlin. Parcelle N° 2335, sise à la Rue des Pins, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAc. Plan spécial: Les Quérattes.

Dimensions: Longueur 12m00, largeur 8m70, hauteur 6m56, hauteur totale 7m80.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée, finition des façades en crépi blanc et bardage bois; pergola: aluminium blanc; toiture: charpente bois isolée, couverture en panneaux Eternit gris; PAC (pompe à chaleur): Daikin, Altherma 3 R32 (ERGA04. Valeur de planification: 37,8 dBA (jour) / 40,8 dBA (nuit).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement

du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 17 avril 2024.

Conseil communal.

### Courrendlin

Requérant et auteur du projet: ID BAT Sàrl, Rue de la Vieille-Eglise 2, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale; sous réserve de l'entrée en force de la modification du plan spécial Les Quérattes; selon plans déposés.

Cadastre: Courrendlin. Parcelle N° 2336, sise à la Rue des Pins, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAc. Plan spécial: Les Quérattes.

Dimensions: Longueur 12m00, largeur 8m70, hauteur 5m85, hauteur totale 7m10.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée, finition façades en crépi blanc et bardage brun; pergola: aluminium blanc; toiture: charpente bois isolée, couverture Eternit gris; PAC (pompe à chaleur): Daikin, Altherma 3, ERGA04. Valeur de planification: 37,7 dBA (jour) / 40,7 dBA (nuit).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 17 avril 2024.

Conseil communal.

### Courrendlin

Requérant et auteur du projet: ID BAT Sàrl, Rue de la Vieille-Eglise 2, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale; sous réserve de l'entrée en force de la modification du plan spécial Les Quérattes; selon plans déposés.

Cadastre: Courrendlin. Parcelle N° 2404, sise à la Rue des Pins, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAc. Plan spécial: Les Quérattes.

Dimensions: Longueur 12m00, largeur 8m70, hauteur 5m30, hauteur totale 6m60.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée, finition façades avec crépi blanc et bardage brun; pergola: aluminium aluminium blanc; toiture: charpente bois isolée, couverture Eternit gris. Pompe à chaleur (PAC): Daikin, Altherma 3, ERGA04. Valeur de planification: 37,4 dBA (jour) / 40,4 dBA (nuit).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement



ment du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 17 avril 2024.

Conseil communal.

### Delémont

Requérante: AXIC SA, Rue des Moulins 18, 2800 Delémont. Auteur du projet: Bureau d'architecture Jlc, Au Village 33, 2855 Glovelier.

Description de l'ouvrage: Rénovation du bâtiment existant comprenant un agrandissement à l'ouest pour la création d'un appartement sur un niveau, transformation de l'appartement dans les combles, construction d'un balcon en façade ouest, pose d'une pompe à chaleur extérieure à l'ouest du bâtiment et pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1231, sise à la Rue des Moulins 18, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CBa.

Dérogation requise: RCC article 79 (stationnement).

Dimensions agrandissement: Longueur 17m61, largeur 4m87, hauteur 3m70.

Genre de construction: Matériaux façades: crépissage, teinte blanc cassé; toiture: toiture plate, gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 22 avril 2024.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Delémont

Requérants: Cécile Charlier et Jorge Ndombele, Rue des Labours 8, 2800 Delémont. Auteur du projet: Architecture Rais Sàrl, Préfecture 10, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Rénovation et assainissement d'une maison familiale comprenant la construction d'un balcon au sud et à l'ouest, la pose d'une isolation périphérique crépie, création d'un velux au nord, rénovation de la toiture, création d'une lucarne au sud, pose d'un poêle avec un canal de fumée extérieur et transformations intérieures.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 2556, sise à la Rue des Labours 8, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dimensions bâtiment existant: Inchangées; lucarne: longueur 4m88, hauteur 2m30.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi minéral, teinte blanc cassé; toiture: tuiles Jura, teinte brun/rouge avec ferblanterie en cuivre.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées

jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 22 avril 2024.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Haute-Sorne / Glovelier

Requérant et auteur du projet: Joël Gisiger, Berlincourt 103, 2854 Berlincourt.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation de bâtiment agricole à une affectation non agricole; selon plans déposés.

Cadastre: Glovelier. Parcelle N° 2177, sise à la rue La Rochette, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 22 avril 2024.

Conseil communal.

### Porrentruy

Requérants: Alexandra et Benjamin Jost, Chemin des Bains 3, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Planibat sàrl, Coinat d'Essertiau 10, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Assainissement thermique de la toiture avec nouvelles ouvertures, construction d'une clôture et divers travaux de rénovation intérieures.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 3670, sise au Chemin des Bains 3, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MBb.

Ces travaux comprennent: Assainissement thermique de la toiture, création de trois ouvertures en toiture de type «velux» (dim. 114 cm x 118 cm), de deux lucarnes sur le pan nord (dim. 2m90 x 1m30), pose d'une citerne enterrée de 26'000 litres, pose d'une clôture en limite de propriété.

Genre de construction: Façades: crépi teinte blanc cassé; toiture: tuile terre cuite teinte brune/rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement

ment du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 22 avril 2024.

Service UEI.

### Porrentruy

Requérant: Jean-Pierre Stocker, Baslerstrasse 114, 4123 Allschwil. Auteur du projet: Bulani - Architecture, Route de Châtillon 17, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage : Changement d'affectation de la surface commerciale du rez-de-chaussée en logement (création d'un appartement de cinq pièces), avec aménagement d'une chambre supplémentaire dans le garage à voiture existant; ouverture d'une nouvelle fenêtre (dim. 1m20 x 1m40) sur la façade ouest et remplacement de la porte de garage par une porte-fenêtre (dim. 2m50 x 2m10). Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 384, sise à la Rue de la Synagogue 5, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CC.

Dérogation requise: Article 132 RCC (indice d'utilisation du sol).

Dimensions: Existantes; façades et toiture: existantes.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 22 avril 2024.

Service UEI.

### Porrentruy

Requérant et auteur du projet: Fastned Switzerland AG, Sarah Gebhart, Poststrasse 24, 6300 Zug.

Description de l'ouvrage : Station de recharge rapide sur l'aire de repos « Porrentruy-Ouest ».

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 3585, sise à la rue Sous le Cras de l'Oiselier, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: Zone d'utilité publique, aire de repos Porrentruy-Ouest.

Dimensions: Longueur 25m00, largeur 6m00, hauteur et hauteur totale 7m50.

Genre de construction: Structure primaire (poteau et poutre): bois, cadre en acier et toit en verre avec panneaux photovoltaïques.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 22 avril 2024.

Service UEI.

### Porrentruy

Requérants: Claude et Adrien Gerber, Chemin du Château 7, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Fernand Perrin SA Grandes-Vies 38, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'un hangar agricole pour le stockage de machines et de bois de chauffage.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 3289, sise à la rue Sur les Cras, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 21 LFO (distance à la forêt).

Dimensions: Longueur 25m22, largeur 11m22, hauteur 7m50, hauteur totale 7m50.

Genre de construction: Piliers en béton; façades: bardage tôle RAL 8024; toiture: toiture en tôle, à deux pans, bac acier RAL 8012.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 22 avril 2024.

Service UEI.

### Val Terbi / Montsevelier

Requérants: Jean-Pierre et Colombe Neueuschwander, Les Mengartes 3, 2828 Montsevelier. Auteur du projet Arches 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Transformation et agrandissement d'un couvert/cabanon existant pour espace de détente; démolition de la toiture à un pan existante et pose d'une nouvelle toiture à deux pans panneaux photovoltaïques intégrés au sud; fermeture de plusieurs côtés et ajout de fenêtres: réfection du gril et de la cheminée existante; selon plans déposés.

Cadastre: Montsevelier. Parcelles N°s 1111 et 1444, sises à la rue Les Mengartes 3, 2828 Montsevelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAb. Plan spécial: Les Mengartes.

Dérogation requise: Article 24 LAT (une partie de la construction dépasse sur une autre parcelle située en zone PN).

Dimensions: Longueur 7m20, largeur 5m92, hauteur 2m38, hauteur totale 4m02.

Genre de construction: Matériaux façades: lames bois beige et béton apparent; toiture: tuiles TC brunes, 34 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques intégrés, côté sud.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement

ment du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 22 avril 2024.

Conseil communal.

### Val Terbi/Vermes

Requérant: Swisscom Broadcast AG, Ostermundigenstrasse 99, 3050 Bern. Auteur du projet: Hitz und Partner AG, Tiefenastrasse 2, 3048 Worblaufen.

Description de l'ouvrage: Transformation d'une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA et nouvelle installation pour le compte de Salt Mobile SA et Sunrise GmbH, avec des nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G. MSVL / JU\_4204A / JU003-1.

Cadastre: Vermes. Parcelle N° 857, sise à la rue Forêt du Droit, 2829 Vermes. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Article 24 LAT; dérogation LFOR (distance par rapport à la forêt et construction en forêt).

Dimensions et genre de construction: Selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 mai 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 22 avril 2024.

Conseil communal.

la justice pénale ainsi qu'en matière de conduite du personnel et gestion des ressources humaines. Maîtrise des logiciels MS-Office. Excellente maîtrise de la langue française, bonnes connaissances de la langue allemande, et idéalement de l'anglais. Personnalité organisée, dynamique, responsable, aptitude à travailler de manière autonome, résistance au stress et capacité à faire face à des interruptions fréquentes du travail de réflexion, facilité dans les contacts, maîtrise de la communication orale. Casier judiciaire vierge.

#### Fonction de référence et classe de traitement:

Directeur-trice d'institution III / Classe 21.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont et Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Sandrine Crevoisier, cheffe ad interim du Service juridique, tél. 032 420 56 30. Courriel: [secr.jur@jura.ch](mailto:secr.jur@jura.ch).

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 10 mai 2024** et comporter la mention « Postulation Directeur-trice des établissements de détention ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## Mises au concours

### JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service juridique met au concours un poste de

#### Directeur-trice des établissements de détention à 80-100%

**Mission:** Vous assumez l'ensemble des tâches de direction des établissements

de détention jurassiens et en dirigez le personnel sous votre responsabilité directe, en garantissant la qualité du travail et le respect des bonnes pratiques. Vous assurez le maintien et l'amélioration de la sécurité du personnel, des détenus et de la collectivité ainsi que l'encadrement et la prise en charge des détenus dans le respect des bases légales.

**Profil:** Titre HE ou universitaire niveau master, ou formation et expérience jugées équivalentes. Le diplôme fédéral d'expert en management du domaine des privations de liberté ou un titre équivalent constitue un atout, mais peut être requis en fonction du profil du titulaire. Expérience de 2 à 4 ans dans le domaine pénitentiaire, de l'exécution des peines et mesures, de la police ou de

### JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ de la titulaire, le Tribunal cantonal met au concours le poste de

#### Collaborateur-trice administratif-ve à 60-80%

**Mission:** Au sein d'une petite équipe, la fonction implique toutes les tâches de la chancellerie, notamment l'enregistrement des affaires, la rédaction et la mise en page de courriers, d'ordonnances, de rapports et d'arrêts, la gestion des statistiques, l'accueil téléphonique et au guichet, la fourniture de renseignements aux justiciables ainsi qu'aux avocats, etc.

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. Parfaite maîtrise de la langue française et des outils informatiques. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum dans un domaine similaire. Des connaissances de l'allemand constituent un atout. Polyvalence, flexibilité et capacités d'adaptation. Sens du contact.

#### Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice administratif-ve IIIa / Classe 9.

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2024 ou à convenir.

Lieu de travail: Le Château à Porrentruy.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Lisiane Poupon, première greffière du Tribunal cantonal, tél. 032 420 33 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, mentionnant les personnes de références et le taux d'activité souhaité, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 17 mai 2024** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve TC à 60-80% ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## **JURA** **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles primaires du Canton du Jura, des postes d'

### **Enseignant spécialisé / enseignante spécialisée primaire**

**Profil:** Bachelor HEP pour l'enseignement primaire et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

#### **Fonction de référence et classe de traitement:**

Enseignante ou enseignant primaire spécialisé/Classe 16.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2024.

**Documents requis et envoi des postulations:** Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse [sen.postulations@jura.ch](mailto:sen.postulations@jura.ch) avec un seul fichier PDF en pièce jointe intitulé avec votre nom et votre prénom comme suit: « Nom\_Prénom » et regroupant l'ensemble des documents suivants:

en page de garde le formulaire de postulation qui se trouve sur le site internet:

<https://www.jura.ch/DIN/SRH/Offres-d-emploi.html>;

une lettre de motivation; un CV personnel; une copie de vos titres de formation; un extrait du registre des poursuites; un extrait de votre casier judiciaire (ordinaire).

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Marco Valsangiacomo, responsable de la pédagogie spécialisée (032 420 54 13).

**Délai de postulation: 6 mai 2024**

**Mission :** Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales de la 3P. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Lieu de travail:

**ECOLE PRIMAIRE DE DELÉMONT, classe de transition**

**Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée

**Taux d'activité:** 8 leçons hebdomadaires

**Mission :** Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Lieux de travail:

**ECOLE PRIMAIRE D'ALLE, soutien ambulatoire**

**ECOLE PRIMAIRE DE BOURRIGNON-DEVELIER, soutien ambulatoire**

**ECOLE PRIMAIRE DE COURRENDLIN, soutien ambulatoire / la titulaire est candidate d'office**

**ECOLE PRIMAIRE DE DELÉMONT, soutien ambulatoire**

**ECOLE PRIMAIRE DE FRANCHES-MONTAGNES EST, soutien ambulatoire**

**ECOLE PRIMAIRE DE HAUT-PLATEAU, soutien ambulatoire / la titulaire est candidate d'office**

**ECOLE PRIMAIRE DE HAUT VAL TERBI, soutien ambulatoire**

**ECOLE PRIMAIRE DE HAUTE-SORNE, soutien ambulatoire**

**Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée

**Taux d'activité:** 12 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire d'Alle; 11 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Bourrignon-Develier; 3 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Courrendlin; 15 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Delémont; 7 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Franches-Montagnes Est; 13 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Haut-Plateau; 14 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Haut Val Terbi; 3 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Haute-Sorne

**Mission:** Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Lieu de travail:

**ECOLE PRIMAIRE DE HAUTE-SORNE, structure de soutien**

**Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée

**Taux d'activité:** 1 poste de titulaire ou deux postes de cotitulaires comprenant 26 leçons hebdomadaires au total

**Mission:** Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant

une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Lieu de travail:

**DELÉMONT, session d'enrichissement**

**Type de contrat** : Contrat de durée indéterminée

**Taux d'activité**: 4 leçons hebdomadaires

**Mission**: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Elaborer des démarches pédagogiques différenciées qui répondent aux problématiques de l'élève. Avec les parents, les thérapeutes et les éducateurs, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'expression orale, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Lieu de travail:

**PORRENTRUUY, UPP (Unité pédopsychiatrique) – Hôpital de jour**

**Type de contrat**: Contrat de durée indéterminée

**Taux d'activité**: 1 poste de titulaire comprenant 26 leçons hebdomadaires

## **JURA** **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles primaires du Canton du Jura, des postes d'

### **Enseignant / enseignante primaire**

**Mission**: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Profil**: Bachelor HEP ou titre jugé équivalent; DAS PIRACEF pour les activités créatrices ou titre jugé équivalent

**Fonction de référence et classe de traitement**: Enseignant ou enseignante primaire / Classe 13 / taux rétribution de 95% pour les degrés 1-2P

**Entrée en fonction**: 1<sup>er</sup> août 2024

**Documents requis et envoi des postulations**: Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse [sen.postulations@jura.ch](mailto:sen.postulations@jura.ch) avec un seul fichier PDF en pièce jointe intitulé avec votre nom et votre prénom comme suit: « Nom\_Prénom » et regroupant l'ensemble des documents suivants:

en page de garde le formulaire de postulation qui se trouve sur le site internet:

<https://www.jura.ch/DIN/SRH/Offres-d-emploi.html>;

une lettre de motivation; un CV personnel; une copie de vos titres de formation; un extrait du registre des poursuites; un extrait de votre casier judiciaire.

**Délai de postulation**: 6 mai 2024

### **ECOLE PRIMAIRE DE BASSE-ALLAINE**

**Type de contrat**: Contrat de durée déterminée d'une année

**Taux d'activité**: 16-18 leçons hebdomadaires en 7P; 13 leçons hebdomadaires en 1P-2P et 5P-8P

**Renseignements**: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Basse-Allaine, Madame Hildegarde Lièvre, au 032 466 39 58

### **ECOLE PRIMAIRE DE COURGENAY**

**Type de contrat**: Contrat de durée indéterminée; la titulaire est candidate d'office

**Taux d'activité**: 4 leçons hebdomadaires en 1-8P

**Renseignements**: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courgenay, Madame Carole Gigon, au 032 471 17 49

### **ECOLE PRIMAIRE DE LA CŒUVATTE**

**Type de contrat**: Contrat de durée déterminée d'une année

**Taux d'activité**: 21 leçons hebdomadaires en 5P; 23 leçons hebdomadaires en 8P

**Renseignements**: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de La Cœuvatte, Madame Aurore Guélat, au 032 466 81.61

### **ECOLE PRIMAIRE DE FONTENAI**

**Type de contrat**: Contrat de durée indéterminée; la titulaire est candidate d'office

**Taux d'activité**: 4-6 leçons hebdomadaires en 3-8P; 18-21 leçons hebdomadaires en 5-8P

**Renseignements**: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Fontenais, Madame Magali Piquerez, au 032 466 19 02

### **ECOLE PRIMAIRE DE FONTENAI**

**Type de contrat**: Contrat de durée déterminée de deux ans/ La titulaire est candidate d'office

**Taux d'activité**: 26-30 leçons hebdomadaires en 7-8P

**Renseignements**: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Fontenais, Madame Magali Piquerez, au 032 466 19 02

### **ECOLE PRIMAIRE DE ALLE**

**Type de contrat**: Contrat de durée déterminée de deux ans; la titulaire est candidate d'office

**Taux d'activité**: 21 leçons hebdomadaires en 5-6P

**Renseignements**: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Alle, Madame Sandrine Doyon, au 032 471 10 45

### **ECOLE PRIMAIRE DES BREULEUX ET ENVIRONS**

**Type de contrat**: Contrat de durée indéterminée; les titulaires sont candidats d'office

**Taux d'activité**: 22-25 leçons hebdomadaires en 7-8P; 4-6 leçons hebdomadaires en 1-2P

**Renseignements**: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Les Breuleux et environs, Madame Maryline Chenal, au 032 552 17 40

### **ECOLE PRIMAIRE DES BREULEUX ET ENVIRONS**

**Type de contrat**: Contrat de durée déterminée d'une année

**Taux d'activité**: 10-13 leçons hebdomadaires en 8P

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Les Breuleux et environs, Madame Maryline Chenal, au 032 552 17 40

#### **ECOLE PRIMAIRE DE DELÉMONT**

**Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée; les titulaires sont candidats d'office

**Taux d'activité:** 24 leçons hebdomadaires en 3-4P; 24 leçons hebdomadaires en 3-6P; 4 leçons en 4P et 12 leçons en structure allophone

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Delémont, Monsieur Nicolas Gagnebin, au 032 421 97 00

#### **ECOLE PRIMAIRE DE DELÉMONT**

**Type de contrat:** Contrat de durée déterminée d'une année

**Taux d'activité:** 26 leçons hebdomadaires en 3-8P

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Delémont, Monsieur Nicolas Gagnebin, au 032 421 97 00

#### **ECOLE PRIMAIRE DE DELÉMONT**

**Type de contrat:** Contrat de durée déterminée de deux ans

**Taux d'activité:** 22-25 leçons hebdomadaires en 3-4P

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Delémont, Monsieur Nicolas Gagnebin, au 032 421 97 00

#### **ECOLE PRIMAIRE DE CLOS DU DOUBS**

**Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée; les titulaires sont candidats d'office

**Taux d'activité:** 18-21 leçons hebdomadaires en 7-8P; 14-17 leçons hebdomadaires en 6P et 1-3 leçons d'appui; 18-21 leçons hebdomadaires en 1-2P; 4-6 leçons hebdomadaires d'activités créatrices en 5-8P; 22-25 leçons hebdomadaires en 4P

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Clos du Doubs, Madame Anne Piquerez, au 032 461 30 09

#### **ECOLE PRIMAIRE DE COURTÉTELLE**

**Type de contrat:** Contrat de durée déterminée d'une année

**Taux d'activité:** 12-14 leçons hebdomadaires en 5-8P avec l'enseignement de l'anglais

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courtételle, Madame Aurélie Simon, au 032 422 36 86

#### **ECOLE PRIMAIRE DE COURROUX-COURCELON**

**Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée; les titulaires sont candidats d'office

**Taux d'activité:** 23,5 leçons hebdomadaires en 1-4P; 8 leçons hebdomadaires en ACT en 8P

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courroux-Courcelon, Monsieur Jérôme Cotting, au 032 422 75 65

#### **ECOLE PRIMAIRE DE VAL TERBI**

**Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée; la titulaire est candidate d'office

**Taux d'activité:** 22-25 leçons hebdomadaires en 5-7P

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Val Terbi, Madame Céline Liehti, au 032 435 63 65

#### **ECOLE PRIMAIRE DE LA BAROCHE**

**Type de contrat:** Contrat de durée déterminée d'une année

**Taux d'activité:** 10-12 leçons hebdomadaires en 7-8P

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de La Baroche, Madame Valérie Ackermann, au 032 462 23 92

#### **ECOLE PRIMAIRE DE HAUTE-SORNE**

**Type de contrat:** Contrat de durée déterminée d'une année

**Taux d'activité:** 14-20 leçons hebdomadaires à Bassecourt dont 14 leçons en 1-2P et 2 leçons en 3-8P; 16-20 leçons hebdomadaires dont 15 leçons en 1-2P à Courfaivre et 2 leçons hebdomadaires en 3-8P à Bassecourt; 24 leçons hebdomadaires en 7P à Bassecourt; 26 leçons hebdomadaires en 3P à Courfaivre; 24 leçons hebdomadaires en 7P à Courfaivre avec l'enseignement de l'anglais et de l'éducation numérique; 15-19 leçons hebdomadaires en 3-4P à Courfaivre; 20 leçons hebdomadaires en 5P à Courfaivre

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haute-Sorne, Monsieur Brice Cattin, au 032 426 74 72

#### **ECOLE PRIMAIRE DE COURRENDLIN**

**Type de contrat:** Contrat de durée déterminée d'une année

**Taux d'activité:** 20 leçons hebdomadaires en 4-6P; 15 leçons hebdomadaires en 1-3P (multi-degrés, Rebeuvelier); 13-28 leçons hebdomadaires en 1-8P avec enseignement de l'anglais

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courrendlin, Monsieur Jacques Widmer, au 032 435 57 07

#### **ECOLE PRIMAIRE DE COURRENDLIN**

**Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée; les titulaires sont candidats d'office

**Taux d'activité:** 22-25 leçons hebdomadaires en 3-8P; 26-30 leçons hebdomadaires en 3-8P

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courrendlin, Monsieur Jacques Widmer, au 032 435 57 07

#### **ECOLE PRIMAIRE DE PORRENTRUY**

**Type de contrat:** Contrat de durée déterminée d'une année; les titulaires sont candidats d'office

**Taux d'activité:** 21-24 leçons hebdomadaires en 1-2P; 4-6 leçons hebdomadaires en 3-8P

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Porrentruy, Monsieur Michael Possin, au 032 467 17 73

#### **ECOLE PRIMAIRE DE PORRENTRUY**

**Type de contrat:** Contrat de durée déterminée d'une année

**Taux d'activité:** 10 leçons hebdomadaires en 1-2P; 8 leçons hebdomadaires en 1-2P

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Porrentruy, Monsieur Michael Possin, au 032 467 17 73

**ECOLE PRIMAIRE DE CORNOL****Type de contrat:** Contrat de durée déterminée d'une année**Taux d'activité:** 20 leçons hebdomadaires en 3-8P**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Cornol, Madame Sandra Nobs, au 032 462 25 54**ECOLE PRIMAIRE DE LA COURTINE****Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée; la titulaire est candidate d'office**Taux d'activité:** 1-3 leçons hebdomadaires en 3-4P**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de La Courtine, Madame Valérie Bessire, au 032 484 96 88**JURA  CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles secondaires du Canton du Jura, des postes d'

**Enseignant/enseignante secondaire****Mission:** Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.**Profil:** Bachelor universitaire et master HEP dans les disciplines concernées**Fonction de référence et classe de traitement:** Enseignant / enseignante secondaire / Classe 17**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2024Documents requis et envoi des postulations: Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse [sen.postulations@jura.ch](mailto:sen.postulations@jura.ch) avec un seul fichier PDF en pièce jointe intitulé avec votre nom et votre prénom comme suit: «Nom\_Prénom» et regroupant l'ensemble des documents suivants:

en page de garde le formulaire de postulation qui se trouve sur le site internet:

<https://www.jura.ch/DIN/SRH/Offres-d-emploi.html>;

une lettre de motivation; un CV personnel; une copie de vos titres de formation; un extrait du registre des poursuites; un extrait de votre casier judiciaire.

**Délai de postulation: 6 mai 2024****COLLÈGE LE NOIRMONT****Type de contrat:** Contrat de durée déterminée d'un an**Taux d'activité:** 5 leçons hebdomadaires de mathématiques**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction du collège du Noirmont, Monsieur Vincent Eyen, au 032 957 66 00**ECOLE SECONDAIRE HAUTE-SORNE****Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée; les titulaires sont candidats d'office**Taux d'activité:** 1-4 leçons hebdomadaires de français, géographie et latin; 1-5 leçons hebdomadaires de français, géographie, histoire et éducation sociale et générale**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire Haute-Sorne, Monsieur Frédéric Claude, au 032 426 76 89**COLLÈGE STOCKMAR****Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée; le titulaire est candidat d'office**Taux d'activité:** 6 leçons hebdomadaires d'éducation numérique**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Stockmar, M. Patrick Bandelier, au 032 465 10 50**Marchés publics****Appel d'offres****1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur****Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Ville de Delémont**Service organisateur/Entité organisatrice:** UETP, à l'attention de Cédric Neukomm, Route de Bâle 1, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 421 92 92. E-mail: [cedric.neukomm@delemont.ch](mailto:cedric.neukomm@delemont.ch)**1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**

Selon l'adresse indiquée au point 1.1

**1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**2.5.2024  
**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.**1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres****Date:** 22.5.2024. **Heure:** 16h00**Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.**1.5 Date de l'ouverture des offres:**24.5.2024. **Lieu:** Commune/Ville**1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**

Commune/Ville

**1.7 Mode de procédure choisi**

Procédure ouverte

**1.8 Genre de marché**

Marché de travaux de construction

**1.9 Marchés soumis aux accords internationaux**

Non

**2. Objet du marché****2.1 Genre du marché de travaux de construction**

Exécution

**2.2 Titre du projet du marché**

Place Roland Beguelin Delémont / Réaménagement de la place

**2.3 Référence / numéro de projet**

873

**2.4 Marché divisé en lots?**

Non

**2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**

CPV : 45000000 - Travaux de construction

**Catalogue des articles normalisés (CAN):**

- 103 - Bases de calcul
- 111 - Travaux en régie
- 112 - Essais
- 113 - Installations de chantier
- 117 - Démolitions et démontages
- 151 - Constructions de réseaux enterrés
- 181 - Aménagements extérieurs
- 211 - Fouilles et terrassements
- 222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers
- 223 - Chaussées et revêtements
- 237 - Canalisation et évacuation des eaux
- 241 - Constructions en béton coulé sur place
- 275 - Tubes de protection de câbles  
(constructions souterraines)

**2.6 Objet et étendue du marché**Place Roland Béguelin Delémont  
Réaménagement de la place**2.7 Lieu de l'exécution**

Delémont

**2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**12 mois depuis la signature du contrat  
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:  
Non**2.9 Options**

Non

**2.10 Critères d'adjudication**

Conformément aux critères cités dans les documents

**2.11 Des variantes sont-elles admises?**

Non

**2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**

Non

**2.13 Délai d'exécution**

12 mois depuis la signature du contrat

**3. Conditions****3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

**3.2 Cautions/garanties**

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

**3.5 Communauté de soumissionnaires**

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

**3.6 Sous-traitance**

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

**3.7 Critères d'aptitude**

Conformément aux critères cités dans les documents

**3.8 Justificatifs requis**

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

**3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**

Prix: Aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis

**3.10 Langues**

Langues acceptées pour les offres: Français

Langue de la procédure: Français

**3.11 Validité de l'offre**

12 mois à partir de la date limite d'envoi

**3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.**3.13 Conduite d'un dialogue**

Non

**4. Autres informations****4.3 Visite des lieux**

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

**4.8 Indication des voies de recours**

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

**Adjudication****1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Service de l'informatique

Service organisateur/Entité organisatrice: Service informatique, à l'attention de Matthieu Lachat, Route de Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 420 59 00. Fax: 032 420 59 01. E-mail: [secre.sdi@jura.ch](mailto:secre.sdi@jura.ch)**1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**

Canton

**1.3 Mode de procédure choisi**

Procédure ouverte

**1.4 Genre de marché**

Marché de services

**1.5 Marchés soumis aux accords internationaux**

Oui

**2. Objet du marché****2.1 Titre du projet du marché**

Appel d'offre M-Files

Objet et étendue du marché: Le marché du lot 1 de M-Files porte sur l'acquisition de plusieurs prestations de services:

– Fourniture de licences et maintenance de la solution M-Files et de son infrastructure à la RCJU.

**LOT N° 1**

Fourniture de licences et des services de maintenance associés pour la solution M-Files.

**2.3 Vocabulaire commun des marchés publics**

CPV: 72267100 – Maintenance de logiciels de technologies de l'information

**3. Décision d'adjudication****3.1 Critères d'adjudication**

Selon l'appel d'offres



**3.2 Adjudicataire****Indication:** Société**Nom:** Tebicom SA,

Route du Petit Moncor 1a, 1752 Villars-sur-Glâne (Suisse)

**Prix (prix total):** CHF 137800.00 avec 8,1% de TVA**3.3 Raisons de la décision d'adjudication****Raisons:** Le contrat-cadre a été attribué car la société Tebicom a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Cette dernière a été évaluée en fonction de l'ensemble des critères énoncés dans les documents de l'appel d'offres.**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres**

Publication du 14.12.2023

**Organe de publication:** Journal officiel de la République et Canton du Jura  
Numéro de la publication 1382163**4.2 Date de l'adjudication****Date:** 9.4.2024**4.3 Nombre d'offres déposées****Nombre d'offres:** 5**4.5 Indication des voies de recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal, dans un délai de 10 jours à compter de sa notification. La procédure d'opposition est exclue. Le recours n'a pas d'effet suspensif. Le Président de la Cour administrative peut accorder, d'office ou sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant doivent être joints au mémoire. Le recours doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire (art. 127 Cpa). Le non-respect de ces exigences formelles peut notamment entraîner l'irrecevabilité du recours.

– Réalisation de projets pour le développement de nouvelles applications s'appuyant sur des coffres M-Files et maintenance associée.

**LOT N° 2****Brève description:** Fourniture de services d'intégration, de développement et de maintenance des coffres de la solution M-Files.**2.3 Vocabulaire commun des marchés publics****CPV:** 72212920 - Services de développement de logiciels de bureautique**3. Décision d'adjudication****3.1 Critères d'adjudication**

Selon l'appel d'offres

**3.2 Adjudicataire****Nom:** Gdoc Lasercom SA,

Avenue des Morgines 12, 1213 Petit-Lancy (Suisse)

**Prix (prix total):** Sans indication**Remarque:** Le Gouvernement jurassien a décidé d'adjudger un contrat-cadre à trois sociétés, pour le marché « Développement et maintenance de projets s'appuyant sur la solution M-Files » pour un montant maximal de 320000 francs TTC. Le montant maximal ne constitue pas un engagement de la part de l'adjudicateur.**Nom:** Graphax AG,

Riedstrasse 10, 8953 Dietikon (Suisse)

**Prix (prix total):** Sans indication**Remarque:** Le Gouvernement jurassien a décidé d'adjudger un contrat-cadre à trois sociétés, pour le marché « Développement et maintenance de projets s'appuyant sur la solution M-Files » pour un montant maximal de 320000 francs TTC. Le montant maximal ne constitue pas un engagement de la part de l'adjudicateur.**Nom:** Tebicom SA,

Rte du Petit Moncor 1a, 1752 Villars-sur-Glâne (Suisse)

**Prix (prix total):** Sans indication**Remarque:** Le Gouvernement jurassien a décidé d'adjudger un contrat-cadre à trois sociétés, pour le marché « Développement et maintenance de projets s'appuyant sur la solution M-Files » pour un montant maximal de 320000 francs TTC. Le montant maximal ne constitue pas un engagement de la part de l'adjudicateur.**3.3 Raisons de la décision d'adjudication****Raisons:** Un contrat-cadre a été attribué aux trois soumissionnaires ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses. Les offres ont été évaluées en fonction de l'ensemble des critères énoncés dans les documents de l'appel d'offres.**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres****Publication du:** 14.12.2023**Organe de publication:** Journal officiel de la République et Canton du Jura  
Numéro de la publication 1382163**4.2 Date de l'adjudication****Date:** 9.4.2024**4.3 Nombre d'offres déposées****Nombre d'offres:** 5**4.5 Indication des voies de recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal, dans un délai de 10 jours à compter de sa notification. La procédure d'opposition est exclue.

**Adjudication****1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur****Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Service de l'informatique**Service organisateur/Entité organisatrice:** Service informatique, à l'attention de Matthieu Lachat, Route de Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 420 59 00. Fax: 032 420 59 01. E-mail: *secr.sdi@jura.ch***1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**

Canton

**1.3 Mode de procédure choisi**

Procédure ouverte

**1.4 Genre de marché**

Marché de services

**1.5 Marchés soumis aux accords internationaux**

Oui

**2. Objet du marché****2.1 Titre du projet du marché**

Appel d'offre M-Files

**Objet et étendue du marché:** Le marché du lot 2 de M-Files porte sur l'acquisition de plusieurs prestations de services:

Le recours n'a pas d'effet suspensif. Le Président de la Cour administrative peut accorder, d'office ou sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant doivent être joints au mémoire. Le recours doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire (art. 127 Cpa). Le non-respect de ces exigences formelles peut notamment entraîner l'irrecevabilité du recours.

## Adjudication

### 1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Syndicat de la zone d'activités microrégionale de Haute-Sorne [ZAM]  
**Service organisateur/Entité organisatrice:** ATB SA, à l'attention de Frédéric Brunner, Rue du Stand 4, 2800 Delémont, Suisse. Tél.: +41 32 422 56 44. E-mail: [frederic.brunner@atb-sa.ch](mailto:frederic.brunner@atb-sa.ch)
- 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**  
Autres collectivités assumant des tâches communales
- 1.3 Mode de procédure choisi**  
Procédure ouverte
- 1.4 Genre de marché**  
Marché de travaux de construction
- 1.5 Marchés soumis aux accords internationaux**  
Non

### 2. Objet du marché

- 2.1 Titre du projet du marché**  
Travaux de génie civil  
**Objet et étendue du marché:** Le projet concerne la viabilisation d'une zone d'activité d'environ 84000 m<sup>2</sup> avec la réalisation des canalisations, des conduites d'alimentation et de transport, des conduites industrielles, des chaussées et des chemins piétonniers notamment.
- Nature des travaux à réaliser:**  
 Décapage terre végétale et sous-couche: 10900 m<sup>3</sup>  
 Mise en place de matériaux terreux: 3900 m<sup>3</sup>  
 Stabilisation des sols en place: 2135 m<sup>3</sup>  
 Démolition de chemins en béton: 2000 m<sup>2</sup>  
 Canalisations EU et EC (DN 250-1200 mm): 2100 m  
 Canalisations EU et EC (DN 250-1200 mm): 2100 m  
 Fouilles pour canalisation et conduites: 5600 m<sup>3</sup>  
 Pousse-tube DN 300 mm pour passage sous voie CFF: 25 m  
 Tubes PE pour batteries de tubes: 7600 m  
 Pavés et bordures: 2500 m  
 Regards, dépotoirs, socles de candélabres: 280 p  
 Fournitures et mise en œuvre de matériaux pierreux de La Petite Morée: 5250 m<sup>3</sup>  
 Fournitures et pose d'enrobés bitumineux: 3765 t
- 2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**  
**CPV:** 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

#### Catalogue des articles normalisés (CAN):

- 111 - Travaux en régie  
 112 - Essais

- 113 - Installations de chantier  
 117 - Démolitions et démontages  
 151 - Constructions de réseaux enterrés  
 152 - Fonçage de tubes  
 161 - Epuisement des eaux  
 173 - Amélioration des sols de fondation  
 211 - Fouilles et terrassements  
 221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation  
 222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers  
 223 - Chaussées et revêtements  
 237 - Canalisations et évacuation des eaux  
 241 - Constructions en béton coulé sur place

### 3. Décision d'adjudication

#### 3.1 Critères d'adjudication

Selon l'appel d'offres

#### 3.2 Adjudicataire

**Indication:** Association d'entreprises  
**Nom:** Weibel SA & François Donzé SA, Route de Moutier 64, 2800 Delémont (Suisse)  
**Prix (prix total):** CHF 2452240.70 avec 8,1% de TVA

### 4. Autres informations

#### 4.1 Appel d'offres

**Publication du:** 15.2.2024

Numéro de la publication 1393797

#### 4.2 Date de l'adjudication

**Date:** 11.4.2024

#### 4.3 Nombre d'offres déposées

**Nombre d'offres:** 6

## Adjudication

### 1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Gouvernement de la République et Canton du Jura  
**Service organisateur/Entité organisatrice:** Service informatique, à l'attention de Jonathan Waite, Route de Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 420 59 00. Fax: 032 420 59 01. E-mail: [secre.sdi@jura.ch](mailto:secre.sdi@jura.ch)
- 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**  
Canton
- 1.3 Mode de procédure choisi**  
Procédure sélective
- 1.4 Genre de marché**  
Marché de services
- 1.5 Marchés soumis aux accords internationaux**  
Oui

### 2. Objet du marché

#### 2.1 Titre du projet du marché

Mise en place d'un Security Operation Center (SOC) pour la République et Canton du Jura  
**Objet et étendue du marché:** Acquisition des services d'un fournisseur de Security Operation Center (SOC) pour la détection des incidents de sécurité, pour la gestion desdits incidents de sécurité et le support associé.

#### 2.2 Catégorie de services

Catégorie de services CPC:

[7] Traitement des données et activités apparentées

#### 2.3 Vocabulaire commun des marchés publics

**CPV:** 72000000 - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

**3. Décision d'adjudication****3.1 Critères d'adjudication**

Selon l'appel d'offres

**3.2 Adjudicataire**

**Nom:** DFI Service SA,  
Chemin des Aulx 18, 1228 Plan-les-Ouates (Suisse)  
**Prix (prix total):** CHF 635490.00 avec 8,1% de TVA

**3.3 Raisons de la décision d'adjudication**

**Raisons:** Le soumissionnaire a reçu la meilleure note selon les critères d'adjudication.

**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres**

**Publication du:** 1.6.2023  
Numéro de la publication 1339419

**4.2 Date de l'adjudication**

**Date:** 12.3.2024

**4.3 Nombre d'offres déposées**

**Nombre d'offres:** 7

**Adjudication****1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Hôpital du Jura

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Hôpital du Jura, Fbg des Capucins 30, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: +41 32 421 21 21. E-mail: [benedicte.tisserand@h-ju.ch](mailto:benedicte.tisserand@h-ju.ch)

**1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

**1.3 Mode de procédure choisi**

Procédure ouverte

**1.4 Genre de marché**

Marché de travaux de construction

**1.5 Marchés soumis aux accords internationaux**

Oui

**2. Objet du marché****2.1 Titre du projet du marché**

LOT 22110\_Fenêtres bois-métal

**Objet et étendue du marché:** Fenêtres bois-métal

**2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**

**CPV:** 45215120 - Travaux de construction de bâtiments médicaux spécialisés  
45421132 - Pose de fenêtres

**3. Décision d'adjudication****3.1 Critères d'adjudication**

Selon l'appel d'offres

**3.2 Adjudicataire**

**Nom:** Menuiserie Oppliger S.A.,  
Chemin des Buissons 5, 2350 Saignelégier (Suisse)  
**Prix (prix total):** Sans indication

**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres**

**Publication du:** 29.2.2024  
Numéro de la publication 1297047

**4.2 Date de l'adjudication**

**Date:** 18.4.2024

**4.3 Nombre d'offres déposées**

**Nombre d'offres:** 3

**Divers**

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

**CEJEF**

DIVISION COMMERCIALE



**ÉCOLE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE**

Rue de l'Avenir 33 / Delémont  
Tél. 032 420 77 00  
[secr.epc@jura.ch](mailto:secr.epc@jura.ch)

Rue Thurmann 12 / Porrentruy  
Tél. 032 420 36 70  
[secr.epc@jura.ch](mailto:secr.epc@jura.ch)

**Vous débutez votre apprentissage en août 2024**  
**Séances d'inscription pour les formations suivantes:**

- Employé-e de commerce
- Maturité professionnelle intégrée type économie (MPEi)
- Gestionnaire du commerce de détail (GCD)

**Mercredi 8 mai 2024, EPC de Porrentruy, rue Thurmann 12, Salle T11**

OU

**Mercredi 15 mai 2024, EPC de Delémont, rue de l'Avenir 33, Auditoire - Bâtiment A**

Pour les 2 dates: 14h: Commerce et MPEi / 16h: GCD

**Vous êtes prié-e-s de vous munir de votre numéro AVS, d'une copie de votre dernier bulletin semestriel, des éventuels diplômes ou certificats obtenus ainsi que d'un numéro IBAN et de votre contrat d'apprentissage si déjà en votre possession.**

Au cours de ces séances, des informations vous seront communiquées au sujet de l'ordinateur portable à acquérir pour débiter votre formation.

L'affectation dans les classes et la fixation du lieu des cours (Delémont ou Porrentruy) seront ensuite déterminées en fonction des effectifs.

**Les candidat-e-s à la Maturité professionnelle**

- voie intégrée: EPC - site de Delémont (apprentissage et maturité en 3 ans),
  - voie post CFC type économie et type services: EPC - site de Porrentruy (1 an à plein temps ou 2 ans à mi-temps, pour les titulaires de CFC),
- s'inscrivent au plus tard jusqu'au 24 mai 2024.**

**L'examen d'admission à la MPEi pour les candidat-e-s ne remplissant pas les conditions aura lieu le vendredi 7 juin 2024 à Delémont.**

- Assistant-e en pharmacie

Les nouveaux-nouvelles apprenti-e-s assistant-e-s en pharmacie sont inscrit e s par l'entreprise formatrice **jusqu'au 24 mai 2024** en complétant le formulaire sur le site [www.epc-jura.ch](http://www.epc-jura.ch).